

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=241



Les mutations INTRA 2024

commencent le 22 Mars 2024.

- Carrière - Mutations - Mutations intra -



Publication date: jeudi 7 mars 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Les mutations INTRA 2024 commencent le 22 Mars 2024.

[<https://snfolcdijon.fr/IMG/png/arton40.png>]

Le serveur **SIAM** sera ouvert **du 22 mars 2024 12h00 au 7 Avril 2024 à 23h59**. Il est accessible depuis **I-Prof**. Les demandes de **mutations intra-académiques**, ainsi que les demandes de **postes spécifiques académiques** peuvent être formulées sur **SIAM** dans ces dates-là.

Pour les personnels arrivant de **l'INTER**, l'accès à I-prof se fait via I-prof de leur **académie d'origine**.

Si vous ou un de vos collègues demandez une **mutation intra**, ou si vous souhaitez participer au mouvement des **postes spécifiques** académiques, n'hésitez pas à [**nous contacter**](#) pour **demander des conseils ou des informations**.

La liste des **postes vacants** et celle des **postes spécifiques** académiques ne seront consultables sur le **site de l'académie** que le 22 mars.

Voici les documents particuliers dont vous pourriez avoir besoin :

Si vous êtes concerné, voici le [**formulaire à remplir pour faire valoir un dossier handicap**](#).

Si vous avez besoin de postuler à un poste spécifique, retrouvez [**l'annexe de candidature pour un poste spécifique**](#).

Retrouvez , ici, le calendrier des opérations du mouvement intra académique 2024 :

[https://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/tableau_dates_mutation_intra.jpg]

Le SNFOLC organise des permanences pour vous aider et vous conseiller dans les mutations Intra :

Chalon sur Saône (71) :

Le mercredi **27 Mars** de **14h00 à 17h00** à la maison des syndicats, 2 rue du parc. Le jeudi à partir de **9h30**.

Dijon (21) :

Les après-midi de semaine de **15h à 17h**.

Nevers (58) :

Le mercredi après-midi de **14h à 17h**.

Auxerre (89) :

Faites suivre votre dossier avec le **SNFOLC**, compléter notre [fiche de suivi](#) :

<https://snfolcdijon.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Vous avez besoin de plus de renseignements ??? : Le **SNFOLC** vous a préparé [un guide](#) à retrouver ci-dessous et es là pour vous aider et vous accompagner. Si besoin, [contactez-nous](#). Vous avez besoin de la liste des groupements de communes ? Du barème de cette année ? De savoir combien de voeux et dans quel ordre vous devez les faire ? Où se trouvent les différents établissements dans l'académie ? Comment faire s'il y a une erreur de barème ? Quelles pièces justificatives dois-je transmettre pour avoir les bonifications ? [Le SNFOLC est là pour vous aider](#)